

LA POSSIBILITÉ D'UNE MENTION DU PARTI QUÉBÉCOIS PAR LE
PREMIER MINISTRE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Comme ce sujet est maintenant du domaine public, le solliciteur général peut-il dire à la Chambre si le premier ministre, pour reprendre les paroles du général Dare, a fait précisément allusion au Parti Québécois?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Nous ne rendons pas publiques les discussions privées qui se déroulent au cabinet et aux comités du cabinet. Il est vrai que lorsque nous discutons de ces principes généraux, nous nous demandions comment ils pourraient s'appliquer à de nombreux partis politiques, mais cela ne fait que confirmer ce que j'ai déclaré à la Chambre à maintes reprises lorsqu'on me demandait si, par exemple, les députés, les syndiqués ou les membres des partis politiques sont surveillés du seul fait d'appartenir à ces groupements, et j'ai toujours répondu qu'ils ne sont pas surveillés. Cependant, les membres de tout groupement reconnu par la loi peuvent faire l'objet d'une surveillance s'ils sont soupçonnés d'activité criminelle ou subversive: c'est cet aspect qui a été débattu.

M. Clark: Le solliciteur général et le gouvernement du Canada sont-ils d'avis que le général Dare a fait erreur sur les faits lorsqu'il a dit dans sa lettre que le premier ministre avait fait nommément allusion au Parti Québécois?

M. Allmand: J'ai assisté à ces réunions, et bien que l'on y ait discuté de divers sujets, je ne puis me rappeler qui a discuté de telle ou telle chose en particulier. Cependant, ce dont j'ai discuté avec le général Dare ce matin, c'est de la décision du comité du cabinet. Il a confondu la décision du comité du cabinet avec, peut-être, l'intervention de diverses personnes qui ont contribué à la prise de décision finale.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous avez une mémoire sélective.

LA PLACE DU GÉNÉRAL DARE DANS LA HIÉRARCHIE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au solliciteur général afin de tenter de déterminer au juste quel est exactement le mécanisme dans ce domaine au sein du gouvernement. Le premier ministre a refusé hier de préciser la fréquence de ses rencontres avec le général Dare et n'a pas voulu non plus dire si le solliciteur général était effectivement présent à ces rencontres. Le solliciteur général peut-il informer la Chambre de la place qu'occupe le général Dare dans la hiérarchie? Rend-il compte au solliciteur général ou directement au premier ministre?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le général Dare rend compte au Commissaire de la GRC qui, lui, rend compte à votre serviteur, et moi à mon tour, je rends compte au premier ministre et à la Chambre.

Questions orales

LA GENDARMERIE ROYALE

DEMANDE D'ENGAGEMENT FERME QUANT AU RESPECT DE
L'INDÉPENDANCE DE L'ORGANISME

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a maintes fois mentionné ce comité du cabinet sur la sûreté et les services de renseignement qui surveille les activités des agents du gouvernement dans les domaines de la sécurité et du renseignement et dont certaines de ses conclusions ont été communiquées à la police. Je me demande si le premier ministre suppléant dirait à la Chambre quel est le mandat de ce comité, et qui en sont les membres? Le gouvernement estime-t-il que cet organisme peut limiter les enquêtes de la GRC ou l'indépendance de ce corps policier doit-elle être respectée quelles que soient les conclusions, ou encore les directives qui lui sont communiquées?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, l'indépendance de la police est protégée. Bien sûr, le gouvernement doit assumer la responsabilité de toutes les questions qui relèvent de lui, mais dans la poursuite de cet objectif il respecte toujours l'indépendance de la police.

* * *

● (1420)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'EXISTENCE POSSIBLE DE DISPOSITIFS D'ÉCOUTE
SOUS-MARINS AU LARGE DES CÔTES EST ET OUEST—LES
MESURES ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre dirait-il à la chambre si un certain lieutenant-commandant Barry Ridgewell ainsi que d'autres militaires canadiens ont fait des fouilles sur le plateau continental au large de la côte ouest du Canada afin d'essayer de trouver des dispositifs d'écoute sous-marins et dans l'affirmative, nous dirait-il ce qu'ils ont découvert?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, ils n'ont pas cherché de tels dispositifs.

M. Broadbent: Une question supplémentaire. Cette question mise à part, ils devraient peut-être faire des fouilles s'il faut en croire les journaux. Le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement possède des renseignements émanant de chalutiers d'observation ou d'autres sources, qui l'amèneraient à croire qu'une puissance étrangère a installé des dispositifs d'écoute sous-marin au large de la côte ouest ou de la côte est du Canada?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, nous n'avons aucune preuve quelle qu'elle soit, que cela ait été fait.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il bien expliquer à la Chambre pourquoi un officier des forces armées du Canada, apparemment digne de confiance, a affirmé une chose pareille et si c'est un mensonge évident, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures disciplinaires compte prendre le gouvernement?